

Bordereau de signature

DEC2018_0260



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	27/12/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	27/12/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-12-27)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DEC2018_ 0260

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES RELATIF A L'ENTRETIEN ETENDU, LA MAINTENANCE ET LES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DES ASCENSEURS, DES MONTE-CHARGES ET DES ELEVATEURS PMR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NOISIEL.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment les articles 4, 28 et 42-2°, le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 27, 34-I-1°b), 78 et 80, ainsi que le Décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°DEL2017_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention régissant les relations entre la Commune de Noisiel et le Centre Communal d'Action Sociale de Noisiel, approuvée par délibérations du Conseil Municipal du 9 février 2018 et du Conseil d'Administration de C.C.A.S. du 15 février 2018,

VU le dossier de consultation des entreprises, portant sur la procédure adaptée n°12/18/BAT relatif au marché public de services d'Entretien étendu, de maintenance et de travaux de mise en sécurité des ascenseurs, des monte-charges et des élévateurs PMR dans les bâtiments communaux de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Noisiel, répondant aux besoins du groupement de commandes Commune/CCAS,

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 11 octobre 2018, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n°585785, et publié au BOAMP sous la référence n°18-122740,

VU le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère du prix pondéré à 50 %, le critère de la valeur technique pondéré à 40 % et le critère des délais pondéré à 10 %,

1/3



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2018_ 0250

portant sur la conclusion du marché public de services du groupement de commandes Ville/CCAS - Entretien étendu des ascenseurs, monte-charges et élévateurs PMR.

CONSIDERANT que deux plis ont été déposés par voie dématérialisée, dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 05 novembre 2018 à 12h00), que les candidatures ont été admises, que dès lors les deux offres ont été analysées,

CONSIDERANT qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société A2A,

CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats «Services» et de l'unité fonctionnelle « Entretien et maintenance des ascenseurs, des monte-charges et des élévateurs PMR des bâtiments communaux », dont la valeur ne dépasse pas 221 000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société A2A-L'alternative de l'ascenseur S.A.S., sise 10 rue Pierre Salmon à BEZANNES (51430), le marché public de services relatif à l'Entretien étendu, la maintenance et les travaux de mise en sécurité des ascenseurs, des monte-charges et des élévateurs PMR dans les bâtiments communaux de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), pour un montant global et forfaitaire annuel de 6 570 €HT soit 7 884 €TTC, réparti entre la Ville pour 4 970 €HT (5 964 €TTC), et le CCAS pour 1 600 €HT (1 920 €TTC), s'agissant de la maintenance préventive.

La maintenance corrective donne lieu à un accord-cadre à bon de commandes, sans minimum et avec un maximum annuel de 25 000 € HT (Ville et CCAS confondus), dont les prestations sont traitées à prix unitaires figurant dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Le marché, d'une durée totale de quatre(4) ans, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019. Il pourra être renouvelé trois(3) fois, par tacite reconduction, par année civile, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget de chacun des membres du groupement.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Président du C.C.A.S.,
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Noisiel,
- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2/3



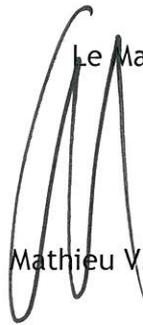
VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2018_ 0257
portant sur la conclusion du marché public de services du groupement de commandes Ville/CCAS -
Entretien étendu des ascenseurs, monte-charges et élévateurs PMR.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 27 DEC. 2018

Le Maire,

Mathieu VISKOVIC.



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le 27 DEC. 2018
Affiché en Mairie le 27 DEC. 2018
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 27 DEC. 2018
Notifié le

3/3

